

REPÈRES

Manuel pour la pratique de l'éducation aux droits de l'homme avec les jeunes



COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

REPÈRES

Manuel pour la pratique de l'éducation aux droits de l'homme avec les jeunes

(Compass, Manual for Human Rights Education with Youth People)

Edition 2012 – entièrement mise à jour et enrichie

Rédaction

Patricia Brander
Laure De Witte
Nazila Ghanea
Rui Gomes
Ellie Keen
Anastasia Nikitina
Justina Pinkeviciute

Responsables éditoriaux

Patricia Brander
Ellie Keen
Vera Juhász
Annette Schneider

Coordination et harmonisation éditoriale

Rui Gomes

Illustrations

Pancho

Contributions rédactionnelles spécifiques

Janina Arsenejeva, Éva Borbély-Nagy, Karina Chupina, Hanna Clayton, Annette Schneider, Györgyi Tóth

Rédacteurs de la première édition de *Repères* (2002)

Patricia Brander; Ellie Keen; Rui Gomes; Marie-Laure Lemineur ; Bárbara Oliveira
Jana Ondráčková; Alessio Surian; Olena Suslova

Les Services de l'éducation et de la jeunesse de la Direction de la Citoyenneté démocratique et de la Participation du Conseil de l'Europe ont produit plusieurs publications qui complètent Repères sur la question de l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme. Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.coe.int/compass.

Les points de vue exprimés dans cet ouvrage sont placés sous la responsabilité des rédacteurs et ne reflètent pas nécessairement les points de vue du Conseil de l'Europe.

Les droits de reproduction sont propriété du Conseil de l'Europe. Aucun extrait de cette publication ne peut être reproduit ou transmis à des fins commerciales sous quelque forme que ce soit ou par un quelconque moyen – électronique (CD-Rom, Internet, etc.) ou mécanique, y compris la photocopie, l'enregistrement ou tout système de stockage ou de récupération de l'information – sans la permission écrite de la Division des éditions (publishing@coe.int) de la Direction de la Communication du Conseil de l'Europe (copie au Centre européen de la Jeunesse de Budapest, 1-3 Zivatar utca, H-1024 Budapest, Hongrie; courriel: eycb.secretariat@coe.int).

La reproduction d'extraits de cette publication est autorisée à des fins éducatives non commerciales et à la condition que la source soit clairement citée.

Les illustrations de Pancho sont la propriété exclusive de l'artiste. L'autorisation de reproduction doit être sollicitée directement auprès de l'artiste, à moins que l'utilisation envisagée ne soit en lien direct avec les activités proposées dans le manuel.

Design: Studio1

Illustrations: © "Pancho"

Photos:

Crédit des photos sur la couverture: Sandro Weltin/©Council of Europe.

Nos remerciements aux participants de la session d'études de Don Bosco Youth Network au Centre européen de la jeunesse à Strasbourg en mars 2105.

page 68: Council of Europe

page 170 © MTI (Nelson Mandela)

page 170 © David King Collection (Evgenia Ginzburg)

page 171 © MTI (Martin Luther King)

page 171 © MTI (Mahatma Gandhi)

page 172 © Gamma Press (Daw Aung San Suu Kyi)

page 172 © Tibet Information Network (Ngawang Sandrol)

Illustrations en pages 162,163 et 180 de Jimmy Kazoya

Traduit de l'original anglais - Compass, Manual for Human Rights Education with Young People, Council of Europe, 2012. ISBN 978-92-871-7320-1

www.coe.int

© Conseil de l'Europe, février 2015

Les Éditions du Conseil de l'Europe

F-67075 Strasbourg Cedex

ISBN 978-92-871-8024-7

Imprimé en Hongrie

Conseil de l'Europe
Le Secrétaire Général

Qu'aucun citoyen ne soit privé de ses droits de l'homme : tel est l'un des défis majeurs qu'il faudra relever en ce XXI^e siècle.

Relever les nouveaux défis lancés aux droits de l'homme est une tâche que le Conseil de l'Europe doit mener en permanence. Toutefois, les processus juridiques ne suffisent pas à l'application des droits de l'homme. La reconnaissance, la protection et le respect de ces droits exigent aussi que tous les citoyens les comprennent, les défendent et les appliquent dans tous leurs actes.

L'éducation aux droits de l'homme – qui consiste à apprendre sur, par et pour les droits de l'homme – est par conséquent essentielle si l'on veut prévenir les violations des droits de l'homme et faire de la démocratie un mode de vie pérenne. À ce titre, les enfants et les jeunes sont tout particulièrement concernés. L'éducation aux droits de l'homme est un droit en soi, consacré par l'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. La Charte sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme, adoptée par le Comité des ministres en 2010, appelle les États membres à faire en sorte que chaque personne vivant sur son territoire puisse avoir accès à une éducation à la citoyenneté démocratique et à une éducation aux droits de l'homme, par tous les moyens d'éducation, y compris non formels. Elle reconnaît également le rôle irremplaçable que jouent les organisations non gouvernementales et les organisations de jeunesse dans ce processus.

La première version de *Repères*, parue en 2002, était destinée à accompagner dans leur travail les facilitateurs de l'éducation des jeunes aux droits de l'homme. Disponible en plus de 30 langues, *Repères* a introduit l'éducation aux droits de l'homme dans la vie d'innombrables jeunes en Europe et dans d'autres régions du monde. Sa version destinée aux enfants, *Repères Juniors*, connaît un succès comparable.

Grandir en Europe aujourd'hui peut s'avérer difficile et douloureux. De trop nombreux jeunes, en panne de confiance, envisagent l'avenir avec beaucoup d'appréhension et de crainte. Le cadre des droits de l'homme du Conseil de l'Europe apporte à la politique de jeunesse et au travail de jeunesse un socle éthique et normatif sur la base duquel il convient d'aborder les droits et les responsabilités des jeunes. Les pratiques de l'éducation aux droits de l'homme avec les jeunes favorisées par *Repères* sont autant d'exemples de l'émancipation des jeunes en tant que citoyens responsables, éducateurs et défenseurs des droits de l'homme.

Je suis convaincu que cette nouvelle édition de *Repères* sera une source d'inspiration et de motivation pour tous les praticiens de l'éducation aux droits de l'homme dans leur mission essentielle.



Thorbjørn Jagland

Remerciements

Nos vifs remerciements et notre profonde gratitude vont à toutes celles et ceux qui ont apporté leur contribution à Repères

- Les membres du groupe de référence en charge de la révision de *Repères*, pour leur engagement, leurs idées et leur indispensable soutien ;
- Les membres du groupe consultatif sur l'éducation aux droits de l'homme (2009-2010) – Aleksander Bogdanovic, Anna Dobrovolskaya, Thierry Dufour, Caroline Gerbara, Georg Pirker, Annette Schneider, Kostas Triantafyllos et Sara Ufhielm – pour leur engagement constant et leur aide précieuse ;
- Les formateurs et les participants au stage de formation avancée sur l'éducation aux droits de l'homme de *Repères* (ACT-HRE) et aux éditions de 2009 et 2010 du stage de formation pour les formateurs de l'éducation aux droits de l'homme auprès des jeunes, dont la contribution faisait partie intégrante de leur formation ;
- Les participants au forum sur l'éducation aux droits de l'homme, « Vivre, apprendre, agir pour les droits de l'homme », et notamment les membres du groupe concerné par la révision de *Repères* ;
- Marios Antoniou, Kazunari Fujii, Christa Meyer, Ana Rozanova, Zsuzsanna Rutai, Agata Stajer, Sara Ufhielm et Wiltrud Weidinger, pour leurs contributions, leurs idées et leur grande disponibilité ;
- Julien Attuil, Régis Brillat, David Cupina, Sandrine Jousse, Brigitte Napiwocka, Yulia Pererva, Miguel Silva, Dennis Van Der Veur et Agnes Von Maravic, pour avoir aimablement proposé et remanié les textes relatifs au travail du Conseil de l'Europe ;
- Les conseillers pédagogiques de *Repères* des Centres européens de la Jeunesse de Budapest et de Strasbourg, Iris Bawidamann, Goran Buldioski, Florian Cescon, Menno Ettema, Gisèle Evrard, László Földi, Mara Georgescu, Dariusz Grzemny, Sabine Klocker, Zara Lavchyan, Nadine Lyamouri-Bajja, Marta Medlinska, Yael Ohana, Anca Ruxandra Pandea, Annette Schneider et Inge Stuer, pour leurs observations pertinentes, leur patience, leur soutien et leur créativité ;
- Antje Rothmund, pour sa contribution et son souci de faire de *Repères* un outil de qualité, disponible dans la langue maternelle des jeunes à qui l'on enseigne les droits de l'homme ;
- Les membres du pool des formateurs du secteur de la jeunesse du Conseil de l'Europe, pour leur volonté de témoigner en toute transparence de la valeur de *Repères* dans leur pratique de l'éducation aux droits de l'homme ;
- Les traducteurs et les rédacteurs ayant participé à la traduction de *Repères*, pour le partage de leur expérience ;
- Tous ceux qui, parfois involontairement, ont contribué à la conception du contenu du manuel ;
- Zsuzsanna Molnar, pour son appui administratif régulier et suivi, ainsi que nos collègues Erzsébet Banki, Nina Kapoor, Jackie Lubelli, Vincenza Quattrone et Gabriella Tisza, pour leur coup de main et leur grand cœur.

Malgré tous nos efforts pour identifier les auteurs des textes et des activités et citer leur nom, des omissions sont possibles. Nous vous prions de nous en excuser et veillerons à les réparer dans la prochaine édition.

Table des matières

Présentation de l'édition 2012 de <i>Repères</i>	10
Chapitre 1 – L'éducation aux droits de l'homme et <i>Repères</i>: introduction	
1.1. L'éducation aux droits de l'homme	16
1.2. Approches de l'éducation aux droits de l'homme dans <i>Repères</i>	29
1.3. Utiliser <i>Repères</i> pour l'éducation aux droits de l'homme	45
Chapitre 2 – Méthodes et activités pratiques pour l'éducation aux droits de l'homme	
Résumé des activités	72
Tableau synoptique des activités par thèmes, aperçu et droits corrélés.....	73
58 méthodes et activités expérientielles pour l'éducation aux droits de l'homme.....	78
Le calendrier des droits de l'homme.....	338
Activités d'introduction	345
Activités pour faire le bilan	350
Chapitre 3 – Agir pour les droits de l'homme	
A propos de ce chapitre.....	357
3.1. EDH et militantisme	358
3.2. Des actions simples pour les droits de l'homme.....	362
3.3. Concevoir un plan d'action	370
Chapitre 4 – Comprendre les droits de l'homme	
Introduction	381
4.1. Les droits de l'homme, c'est quoi ?	382
4.2. L'évolution des droits de l'homme.....	395
4.3. La protection juridique des droits de l'homme.....	401
4.4. Le militantisme et le rôle des ONG.....	418
4.5. Questions et réponses.....	424
4.6. Enigmes	427

Chapitre 5 – Informations de référence sur les thèmes généraux

1. L'éducation.....	433
2. L'environnement.....	441
3. La citoyenneté et la participation.....	450
4. La culture et le sport.....	457
5. La démocratie.....	467
6. La discrimination et l'intolérance.....	474
7. La guerre et le terrorisme.....	486
8. La migration.....	496
9. La mondialisation.....	506
10. La paix et la violence.....	515
11. La pauvreté.....	524
12. La santé.....	532
13. Le devoir/droit de mémoire.....	540
14. Le handicap et la discrimination fondée sur le handicap.....	548
15. Le travail.....	557
16. Les enfants.....	564
17. Les médias.....	572
18. Les questions de genre.....	579
19. Les religions et les convictions.....	587

Annexes

Instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme

Etat des ratifications des principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme.....	599
Nations Unies.....	600
Conseil de l'Europe.....	609
Glossaire.....	619

Présentation de l'édition 2012 de *Repères*

Bienvenue dans cette édition entièrement mise à jour et enrichie de *Repères*, le manuel pour la pratique de l'éducation aux droits de l'homme avec les jeunes !

Repères est paru pour la première fois en 2002 dans le cadre du Programme jeunesse d'éducation aux droits de l'homme de la Direction de la Jeunesse et du Sport du Conseil de l'Europe. Ce programme avait été mis en œuvre parce que l'éducation aux droits de l'homme – autrement dit, les activités et les programmes éducatifs axés sur la promotion de l'égalité humaine – était et reste un outil indispensable au développement d'une dimension européenne de la citoyenneté démocratique pour tous les jeunes et à la promotion d'une culture de droits de l'homme universels.

Repères s'est imposé comme un manuel de référence pour de nombreux jeunes engagés dans l'éducation non formelle et un travail de jeunesse à valeur ajoutée. Il est actuellement disponible en plus d'une trentaine de langues, de l'arabe et du japonais à l'islandais et au basque. Dans certains pays, ce manuel fait partie des ressources pour l'éducation aux droits de l'homme utilisées à l'école, alors qu'il n'y a pas sa place dans d'autres pays. Le parcours de *Repères* à travers l'Europe reflète la réalité contrastée de l'éducation aux droits de l'homme : promue ici et combattue par là, valorisée par certains et méprisée par d'autres.

Dans le sillage du très populaire *Repères* est né *Repères Juniors*, le manuel pour la pratique de l'éducation aux droits de l'homme avec les enfants. Déjà disponible en plusieurs langues, ce dernier est en passe – tout comme son aîné – de devenir un succès dans le domaine de l'éducation aux droits de l'homme.

Plus important encore, *Repères*, avec ses nombreuses versions linguistiques, a permis que l'éducation aux droits de l'homme figure parmi les priorités du travail de jeunesse et qu'elle soit inscrite au programme de beaucoup d'écoles. Des réseaux nationaux d'éducation aux droits de l'homme ont vu le jour dans plusieurs pays, où ils renforcent le travail effectué par les organisations de défense des droits de l'homme et les professionnels de l'éducation qui se battent pour faire du droit à l'éducation aux droits de l'homme une réalité pour davantage d'enfants et de jeunes en Europe. Le forum sur l'éducation aux droits de l'homme avec les jeunes, « Vivre, apprendre, agir pour les droits de l'homme », qui s'est tenu à Budapest en 2009, a souligné l'importance de l'éducation des droits de l'homme aujourd'hui :

Les droits de l'homme ne peuvent être défendus et promus uniquement au moyen d'instruments juridiques. L'éducation aux droits de l'homme – apprendre sur, par et pour les droits de l'homme – joue un rôle essentiel pour garantir que ces droits soient compris, défendus et promus par tous.

Le travail entrepris par et pour les jeunes par le biais de *Repères* – le manuel sur l'éducation aux droits de l'homme avec les jeunes – montre bien que le Conseil de l'Europe peut compter sur la générosité, la passion et la compétence des jeunes pour faire de l'éducation aux droits de l'homme une réalité pour de nombreux autres jeunes. [...] L'expérience du travail de jeunesse et de l'apprentissage non formel a été utilement mise au service des projets d'éducation aux droits de l'homme pour tous, avec notamment la complémentarité de l'apprentissage formel et non formel.

L'éducation aux droits de l'homme ne peut être confiée uniquement aux ONG et aux organisations de jeunesse. Elle ne peut pas non plus être assurée exclusivement par des bénévoles. Les États doivent jouer un rôle majeur dans la mise en œuvre de l'éducation aux droits de l'homme. Ils doivent la garantir et la soutenir totalement, tout en permettant aux secteurs de l'éducation formelle et non formelle de jouer aussi leur rôle.



L'expérience du Programme jeunesse d'éducation aux droits de l'homme conduite ces dernières années a permis de consolider une approche des interventions auprès des jeunes qui soit basée sur les droits de l'homme et d'intégrer l'éducation aux droits de l'homme de façon concrète dans le travail de jeunesse et la politique de jeunesse.

Message du Forum Vivre, Apprendre, Agir pour les droits de l'homme

Pour beaucoup de facilitateurs occasionnels de l'éducation aux droits de l'homme, *Repères* est devenu synonyme d'éducation aux droits de l'homme. Toutefois, l'éducation aux droits de l'homme ne se résume pas à *Repères*. *Repères* donne des pistes et suggère des façons de conduire l'éducation aux droits de l'homme, tout en laissant le choix de la route et de la méthode aux facilitateurs et aux apprenants.

Repères n'est pas un droit de l'homme ; l'éducation aux droits de l'homme, en revanche, est bel et bien un droit de l'homme.

Quoi de neuf dans *Repères* 2012 ?

Durant ses 10 premières années d'existence, *Repères* s'est trouvé confronté à une évolution rapide des difficultés et défis rencontrés par les droits de l'homme et l'éducation aux droits de l'homme. Parmi ceux-ci, il faut citer l'accélération des processus de mondialisation, le terrorisme international et la lutte mondiale contre le terrorisme, la crise financière à l'échelle planétaire, les conséquences du changement climatique induit par l'homme, les diverses « révolutions des fleurs » en Géorgie, en Ukraine et dans plusieurs pays arabes, l'expansion de l'Internet, les guerres en Irak et en Afghanistan, le tsunami et la catastrophe nucléaire à Fukushima.

D'une crise à l'autre, *Repères* perdait ses repères et, en 2010, force a été de constater que le manuel était périmé dans bien des domaines.

Il aurait été simple de rebaptiser cette version *Repères* « 2.0 » ou « 3.0 », mais ce titre aurait été trompeur. Ce que les lecteurs et les praticiens des droits de l'homme trouveront dans cette nouvelle version de *Repères* est très similaire à ce que proposait la première édition : les questions sujettes à controverse font toujours l'objet de débats, l'approche est toujours centrée sur l'apprenant et l'action reste la finalité attendue de l'apprentissage.

Nous avons tenu compte des appréciations des utilisateurs, en ligne et hors ligne, mais aussi de l'« accélération de l'histoire » : tout ce qui comptait en 2002 n'est plus forcément ce qui compte aujourd'hui. Notre souci premier était par conséquent de conférer à *Repères* une pertinence pour la deuxième décennie du XXI^e siècle.

Et voici le résultat !

- Un plus grand choix d'activités, plus variées, qui abordent notamment les questions de droits de l'homme en lien avec l'Internet, le terrorisme, la religion et le devoir de mémoire. Nous vous encourageons à les lire et à les tester. Globalement, nous espérons que les utilisateurs de *Repères* trouveront leur compte parmi les plus de 60 activités proposées. Nous espérons également que les praticiens y dénicheront des moyens nouveaux et créatifs pour aborder les questions et les valeurs liées aux droits de l'homme.
- Un éventail de nouvelles thématiques, dont le handicap et la discrimination fondée sur le handicap, la religion, le devoir de mémoire et le terrorisme. D'autres thématiques ont été réorganisées (comme l'égalité entre les femmes et les hommes et le travail/les droits sociaux). La philosophie de ces sections est la même qu'en 2002 ; elles sont censées aider l'éducateur/le facilitateur, stimuler sa curiosité et l'inciter ainsi à en apprendre davantage.
- Un premier chapitre largement réorganisé, axé sur l'éducation aux droits de l'homme en tant que droit de l'homme fondamental et intégrant les possibilités offertes par la Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme. Ce chapitre fournit aussi plus de suggestions pour une exploitation de *Repères* en classe.
- Une exploration plus approfondie des thématiques traitées au chapitre 5 qui, d'ailleurs, ne dispense pas le facilitateur de consulter d'autres sources. Car c'est bien là ce qui caractérise l'éducation aux droits de l'homme : il est toujours possible d'aller plus loin et d'entrer davantage dans le détail !



Repères propose des pistes pour les apprenants, les éducateurs et les facilitateurs qui abordent l'éducation aux droits de l'homme. Pour autant, il appartient à chacun de dessiner la voie de son apprentissage et de son engagement dans ce domaine.



Faire en sorte que *Repères* conserve toute sa pertinence dans cette deuxième décennie du 21^e siècle, telle était notre préoccupation première.

Nous avons par ailleurs supprimé quelques-unes des activités proposées dans la version 2002 qui étaient manifestement moins utilisées.

L'aboutissement de cette démarche est une version de *Repères* enrichie du point de vue de son contenu et augmentée du point de vue du nombre de pages.

Les valeurs et les approches fondamentales qui sous-tendent *Repères* restent pleinement d'actualité. L'ambition de *Repères* est toujours d'être :

Suffisant : les utilisateurs y trouveront tout ce dont ils ont besoin pour présenter et explorer l'éducation aux droits de l'homme avec les jeunes.

Prêt à l'emploi : les activités proposées ne requièrent ni ressources supplémentaires ni un long travail de préparation.

En phase avec les jeunes : il est aisé de faire le lien entre les activités et les questions de droits de l'homme, d'une part, et les préoccupations et points de vue des adolescents et des jeunes adultes, d'autre part.

Pratique et expérientiel : toutes les activités proposent des idées d'action et invitent les participants à s'engager dans une démarche qui dépasse le simple processus cognitif.

Adapté à l'éducation formelle et non formelle : pratiquement toutes les activités sont exploitables dans les contextes scolaires et en classe ; quelques adaptations peuvent être nécessaires, du point de vue notamment de la durée, même si les activités ont été conçues pour des environnements éducatifs non formels.

Adaptable : toutes les activités peuvent être adaptées au contexte, au groupe et à la société dans lesquels elles sont utilisées. Des suggestions de variantes sont là pour aider le facilitateur à concevoir ses propres adaptations.

Un tremplin : les facilitateurs et éducateurs intéressés trouveront quantité de suggestions et de ressources pour aller plus loin sur des questions spécifiques ou en apprendre davantage sur les droits de l'homme.

Général et holistique : *Repères* peut être utilisé pour toutes les questions de droits de l'homme et quel que soit le niveau de connaissance des apprenants. Il s'appuie sur une approche inclusive et holistique de l'apprentissage qui intègre les valeurs, les attitudes, les capacités et les connaissances de ses utilisateurs.

Repères a été écrit pour tous ceux qui s'intéressent aux droits de l'homme et souhaitent s'engager dans l'éducation aux droits de l'homme. Il ne se fonde sur aucune hypothèse de départ quant aux expériences préalables en matière d'enseignement ou d'encadrement d'activités. Il se conçoit comme un guide pour la mise en œuvre des activités, leur adaptation et leur développement en fonction des besoins des apprenants et des circonstances pratiques. Une section est réservée à des conseils aux enseignants.

Merci de nous faire savoir si nous avons atteint nos objectifs et de nous aider à nous améliorer encore en nous communiquant vos observations sur www.coe.int/compass.

Note de bas de page

¹ Message des participants au forum « Vivre, apprendre, agir pour les droits de l'homme », rapport de Gavan Titley, Conseil de l'Europe 2010.

Chapitre 1

L'éducation aux droits de l'homme et *Repères*: introduction

Table des matières de ce chapitre

1. Présentation de l'éducation aux droits de l'homme.....	16
1.1 Que sont les droits de l'homme ?	16
1.2 Qu'est-ce que l'éducation aux droits de l'homme ?	17
1.3 L'éducation aux droits de l'homme est un droit de l'homme fondamental	19
1.4 L'éducation aux droits de l'homme au sein des Nations Unies	20
1.5 L'éducation aux droits de l'homme en Europe	21
1.6 Les politiques de jeunesse et l'éducation aux droits de l'homme	23
1.7 L'éducation aux droits de l'homme avec les jeunes	26
1.8 Vers une culture des droits de l'homme.....	27
2. Les approches de l'éducation aux droits de l'homme dans <i>Repères</i>	29
2.1 L'éducation aux droits de l'homme dans différents cadres éducatifs	30
2.2 Les approches pédagogiques	32
2.3 L'éducation aux droits de l'homme, un processus et un résultat	35
2.4 L'éducation aux droits de l'homme et les autres secteurs éducatifs.....	38
2.5 Questions fréquemment posées au sujet de l'intégration de l'éducation aux droits de l'homme dans le travail avec les jeunes	43
3. L'éducation aux droits de l'homme avec <i>Repères</i>	46
3.1 Comment aborder ce manuel	46
3.2 L'animation	47
3.3 Conseils généraux aux utilisateurs de <i>Repères</i>	49
3.4 Conseils généraux pour la gestion des activités.....	52
3.5 Adaptation des activités de <i>Repères</i> à vos besoins	57
3.6 Notes spéciales pour les enseignants.....	60
3.7 Méthodes de base qui sous-tendent les activités de <i>Repères</i>	62

1. Présentation de l'éducation aux droits de l'homme

« [...] Tous les individus et tous les organes de la société [...] s'efforce[ro]nt, par l'enseignement et l'éducation, de développer le respect de ces droits et libertés (les droits de l'homme et les libertés fondamentales) ».

Préambule à la Déclaration universelle des droits de l'homme, 1948

La promotion du respect des libertés et droits fondamentaux par l'enseignement et l'éducation est le fondement de l'éducation aux droits de l'homme. Toutefois, avant d'examiner ce qu'est l'éducation aux droits de l'homme et comment elle est pratiquée, il convient de préciser quels sont les « droits et libertés » sur lesquels elle porte. Nous commencerons donc par une brève introduction aux droits de l'homme.

1.1 Que sont les droits de l'homme ?

Tout au long de l'histoire, les sociétés ont créé des systèmes visant à assurer la cohésion sociale en codifiant les droits et les responsabilités de leurs citoyens. En 1948, la communauté internationale s'est réunie pour adopter un texte qui aurait force obligatoire pour tous les États, à savoir la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH). Depuis, d'autres documents relatifs aux droits de l'homme ont été adoptés, et notamment la Convention européenne des droits de l'homme en 1950 et la Convention relative aux droits de l'enfant en 1990.

Les droits de l'homme reflètent les besoins humains fondamentaux ; ils instaurent les normes de base sans lesquelles les êtres humains ne pourraient vivre dans la dignité. Ils reposent sur les concepts d'égalité, de dignité, de respect, de liberté et de justice et englobent l'interdiction de la discrimination, le droit à la vie, la liberté d'expression, le droit de se marier et de fonder une famille ou encore le droit à l'éducation. (A noter : un résumé de la DUDH ainsi que son texte intégral figurent en annexe).

Tous les êtres humains jouissent des droits de l'homme de façon égale, universelle et pérenne. Les droits de l'homme sont universels : ils sont les mêmes pour tous les êtres humains, dans chaque pays. Ils sont inaliénables, indivisibles et interdépendants : autrement dit, ils ne peuvent être enlevés à quiconque, ils ont tous la même importance et ils sont complémentaires ; de la liberté d'expression dépend, par exemple, le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays et à des élections libres.

Cela étant, comment peut-on connaître, exercer et défendre ces droits si l'on n'en a jamais entendu parler ? La Déclaration universelle des droits de l'homme reconnaît cette réalité dans son préambule et énonce à l'article 26 que tout individu a le droit à une éducation qui « développe le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales ». Le but de l'éducation aux droits de l'homme est de créer une culture globale des droits de l'homme, c'est-à-dire une culture où les droits de chacun et chacun des droits sont respectés, où tous comprennent leurs droits et devoirs, reconnaissent les violations et agissent pour protéger les droits fondamentaux des autres, et où les droits de l'homme font partie intégrante de la vie des individus au même titre que la langue, les coutumes, l'art ou les attaches.

Comment les individus pourraient-ils utiliser et défendre les droits de l'homme s'ils n'ont jamais bénéficié d'une éducation ou d'une formation en la matière ?

1.2 Qu'est-ce que l'éducation aux droits de l'homme ?

Depuis 1948, des travaux aussi nombreux que divers ont été menés dans le domaine de l'éducation aux droits de l'homme. Il existe mille manières d'enseigner et d'apprendre les droits de l'homme, et cette diversité est la bienvenue, car il y a autant de visions du monde, de contextes de travail et de priorités que d'individus, d'éducateurs ou d'organismes publics : cependant, si la pratique varie, les principes, eux, restent les mêmes. La diversité des rôles et des priorités des « individus et organes de la société » joue sur l'intérêt que portent ces derniers à l'éducation aux droits de l'homme et explique la multitude d'enseignements et d'activités proposés.

En 1993, la Conférence mondiale sur les droits de l'homme a déclaré que l'éducation en matière de droits de l'homme était « indispensable à l'instauration et à la promotion de relations intercommunautaires stables et harmonieuses, ainsi qu'à la promotion de la compréhension mutuelle, de la tolérance et de la paix ». En 1994, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé la Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme (1995-2004) et invité tous les États membres de l'ONU à promouvoir « les activités de formation et d'information visant à faire naître une culture universelle des droits de l'homme ». En réponse à cet appel, les gouvernements ont multiplié leurs initiatives de promotion de l'éducation aux droits de l'homme, principalement par le biais de programmes publics d'éducation. Leurs grandes priorités étant les relations internationales, le maintien de l'ordre et le fonctionnement général de la société, les gouvernements voient généralement dans ce type d'éducation un moyen de promouvoir la paix, la démocratie et l'ordre social.

Le Conseil de l'Europe, quant à lui, a pour but premier de créer un espace juridique et démocratique commun sur tout le continent européen, en veillant au respect de ses valeurs fondamentales : les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit. Cet accent mis sur les valeurs se retrouve dans toutes les définitions qu'il donne de l'éducation aux droits de l'homme. Par exemple, dans le cadre de son engagement d'assurer la participation active des jeunes aux décisions et actions au niveau local et régional, le Programme jeunesse d'éducation aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe définit l'éducation aux droits de l'homme comme :

« [...] les activités et programmes éducatifs visant à promouvoir **l'égalité des êtres humains**¹, parallèlement à d'autres programmes tels que ceux qui promeuvent l'apprentissage interculturel, la participation et l'émancipation des minorités ».

La Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme (2010)² définit pour sa part l'éducation aux droits de l'homme comme :

« l'éducation, la formation, la sensibilisation, l'information, les pratiques et les activités qui visent, en apportant aux apprenants des connaissances, des compétences et une compréhension, et en développant leurs attitudes et leurs comportements, à **leur donner les moyens de participer à la construction et à la défense d'une culture universelle des droits de l'homme dans la société**, afin de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales ».

Il existe bien d'autres définitions de l'éducation aux droits de l'homme, comme celle d'Amnesty International :

« L'éducation aux droits de l'homme est un processus qui permet aux individus de connaître leurs droits et ceux d'autrui, dans le cadre d'un apprentissage participatif et interactif ».



Les activités et programmes éducatifs qui sont axés sur la promotion de l'égalité dans la dignité humaine

Le Centre de ressources régional Asie-Pacifique pour l'éducation aux droits de l'homme insiste tout particulièrement sur le lien qui existe entre les droits de l'homme et les personnes impliquées dans l'éducation relative aux droits de l'homme :

« L'éducation aux droits de l'homme est un **processus participatif** comportant un ensemble d'activités d'apprentissage spécifiques qui s'appuient sur les connaissances, valeurs et compétences liées aux droits de l'homme pour permettre aux individus de comprendre leurs expériences et de prendre en main leur existence »

Le Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme définit l'éducation aux droits de l'homme comme :

« *L'ensemble des activités d'éducation, de formation et d'information visant à forger une culture universelle des droits de l'homme* ». Il ajoute qu'une éducation complète dans ce domaine ne consiste pas seulement à inculquer des connaissances sur les droits de l'homme et les mécanismes qui les protègent, mais vise aussi à transmettre les compétences nécessaires pour promouvoir, défendre et mettre en œuvre les droits de l'homme au quotidien. L'éducation dans le domaine des droits de l'homme façonne les attitudes et les comportements requis pour assurer le respect des droits fondamentaux de tous les membres de la société.

Le Mouvement populaire pour l'apprentissage des droits de l'homme (People's Movement for Human Rights Learning) préfère le terme *apprentissage* des droits de l'homme à celui d'*éducation* aux droits de l'homme et se focalise tout particulièrement sur les **droits de l'homme en tant que mode de vie**. Dans cette approche, l'accent est mis sur le processus individuel de découverte des droits de l'homme et leur application à la vie quotidienne de la personne.

Parmi les « autres organes de la société », on trouve les ONG et les associations travaillant sur le terrain qui œuvrent d'ordinaire pour soutenir les groupes vulnérables, protéger l'environnement, contrôler l'action des gouvernements, des entreprises et des institutions ou promouvoir le changement social. Chaque ONG apporte sa propre perspective à l'éducation aux droits de l'homme. Amnesty International, par exemple, considère que « l'éducation aux droits de l'homme permet de s'attaquer aux causes sous-jacentes des atteintes aux droits de l'homme, d'empêcher que des violations ne soient commises, de combattre la discrimination, de promouvoir l'égalité et de renforcer la participation de chacun aux processus de prise de décisions »³.

Le Forum sur l'éducation aux droits de l'homme avec et par les jeunes, *Vivre, apprendre, agir pour les droits de l'homme*, tenu à Budapest en octobre 2009, a considéré qu'être jeune aujourd'hui en Europe, c'est être exposé à des situations de « précarité et d'instabilité, qui compromettent gravement [...] l'égalité des chances de jouer véritablement un rôle dans la société [...]. Les droits de l'homme, en particulier les droits sociaux et le droit de ne pas être l'objet d'une discrimination, sonnent comme des mots creux, sinon comme de vaines promesses. Les situations persistantes de discrimination et d'exclusion sociale ne sont pas acceptables et ne peuvent être tolérées ». Les participants au forum, préoccupés par l'égalité des chances et la discrimination, ont convenu que « l'éducation aux droits de l'homme doit systématiquement intégrer une prise de conscience sur les questions de genre et l'égalité entre les femmes et les hommes ». De plus, « elle doit inclure une dimension d'apprentissage interculturel » [...] ; ils attendent « du Conseil de l'Europe qu'il [...] intègre les problèmes des minorités dans tous les programmes d'éducation aux droits de l'homme, y compris les questions liées à l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'appartenance ethnique, à la religion ou la croyance, au handicap et à l'orientation sexuelle ».

Une culture dans laquelle les droits de l'homme font l'objet d'un apprentissage, sont vécus et donnent lieu à des actions.

L'éducation aux droits de l'homme doit intégrer une prise de conscience des questions de genre et la dimension de l'apprentissage interculturel.

Alors que les gouvernements et les ONG voient généralement l'éducation aux droits de l'homme en termes d'objectifs – à savoir la réalisation des droits et libertés de chacun –, les professionnels de l'éducation ont davantage tendance à se focaliser sur les valeurs, les principes et les choix moraux. Dans *Educating for Human Dignity* (1995), Betty Reardon affirme que « l'éducation aux droits de l'homme se conçoit comme une éducation sociale basée sur des principes et des normes [...] permettant de cultiver les capacités à faire des choix moraux et à adopter des positions de principe sur des questions, autrement dit, de développer l'intégrité morale et intellectuelle »⁴.

Les formateurs, animateurs, enseignants et autres praticiens, c'est-à-dire ceux qui travaillent directement avec les jeunes, raisonnent généralement en termes de compétences et de méthodologie.

Comme nous avons pu le constater, les divers acteurs concernés utilisent des définitions différentes de l'éducation aux droits de l'homme selon leur philosophie, leur but, leurs groupes cibles ou leurs membres. Tous reconnaissent cependant l'existence de trois dimensions fondamentales dans l'EDH :


- l'apprentissage **au sujet** des droits de l'homme : la connaissance des droits de l'homme, ce qu'ils sont et comment ils sont garantis et protégés ;
- l'apprentissage **par** les droits de l'homme : qui considère que le *contexte* est la *manière* dont l'éducation aux droits de l'homme est organisée et dispensée doivent refléter les valeurs des droits de l'homme (par exemple, participation, liberté de pensée et d'expression, etc.) et que le *processus* qui entre en jeu est aussi important que l'apprentissage proprement dit et en fait même partie intégrante ;
- l'apprentissage **pour** les droits de l'homme : le développement des capacités, attitudes et valeurs permettant aux apprenants d'appliquer les valeurs des droits de l'homme dans leur vie et d'agir, seuls ou avec d'autres, pour promouvoir et défendre les droits de l'homme.


Enfin, si l'on réfléchit à la manière de dispenser l'éducation aux droits de l'homme, d'aider les individus à acquérir les connaissances, capacités et attitudes dont ils ont besoin pour prendre part à une culture des droits de l'homme, on constate que cette compétence ne peut véritablement être transmise par l'enseignement, mais qu'elle doit être acquise par l'expérience personnelle. Partant, l'éducation aux droits de l'homme est aussi une éducation **par l'exposition concrète** aux droits de l'homme. Cela signifie que les **moyens** (les activités) et le **cadre** (le contexte) de l'éducation aux droits de l'homme doivent refléter les valeurs des droits de l'homme : autrement dit, la dignité et l'égalité doivent faire partie intégrante de la pratique.

Dans ce manuel, nous sommes partis du principe fondamental que l'apprentissage **au sujet** des droits de l'homme par le biais des activités et méthodes proposées, aussi intéressantes et ludiques soient-elles, ne serait pas crédible sans référence aux droits de l'homme. Nous proposons également de nombreuses idées d'action.

1.3 L'éducation aux droits de l'homme est un droit de l'homme fondamental

Les droits de l'homme sont primordiaux à double titre : d'une part, car nul ne peut survivre seul, et d'autre part, car toute injustice porte atteinte à la qualité de vie, que ce soit au niveau personnel, local ou global. Ce que nous faisons en Europe a un impact sur ce qui se produit ailleurs dans le monde. Ainsi, les vêtements que nous portons peuvent avoir été fabriqués par de la main-d'œuvre enfantine en Asie, tandis que le lourd héritage de

 L'éducation aux droits de l'homme est un apprentissage au sujet des droits de l'homme.

 L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

DUDH, article 26

l'histoire coloniale européenne contribue à l'instabilité politique et religieuse en Irak, en Somalie ou en Afghanistan, laquelle envoie quantité de demandeurs d'asile désespérés venir frapper à nos portes. De même, des millions de personnes sont déplacées en Afrique et en Asie par suite du changement climatique provoqué en grande partie par les activités des nations industrialisées. Cela étant, au-delà des incidences qu'ont sur nous les violations des droits de l'homme commises dans d'autres régions du monde, nous avons également le devoir moral fondamental de prendre soin des autres, devoir que l'on retrouve dans toutes les religions et toutes les cultures. Des violations des droits de l'homme se produisent partout, dans d'autres pays, mais également tout près de chez nous. Ce n'est que par une prise de conscience et une compréhension de ces droits que l'on peut espérer établir une culture qui les respecte. C'est pourquoi le droit à l'éducation aux droits de l'homme est de plus en plus reconnu comme un droit fondamental à part entière.

L'éducation aux droits de l'homme n'est pas seulement un droit moral ; c'est un droit prévu par le droit international. L'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme dispose que toute personne a droit à l'éducation et que « l'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix ». En outre, l'article 28 de la Convention relative aux droits de l'enfant énonce que « la discipline scolaire [doit être] appliquée d'une manière compatible avec la dignité de l'enfant [...]. L'éducation doit favoriser le développement de la personnalité de l'enfant, de ses dons et de ses aptitudes, inculquer à l'enfant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, le préparer à vivre de manière responsable dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de tolérance et d'égalité, et lui inculquer le respect du milieu naturel ».

Les droits de l'homme doivent être bien davantage qu'une source d'inspiration.



L'éducation aux droits de l'homme est également une exigence politique légitime. Le message du Forum *Vivre, apprendre, agir pour les droits de l'homme* reconnaît que « les valeurs qui inspirent l'action du Conseil de l'Europe sont des valeurs universelles, communes à chacun d'entre nous et fondées sur la dignité inaliénable de tous les êtres humains ». Il ajoute que les droits de l'homme sont bien davantage qu'une simple source d'inspiration : ils sont un impératif moral et politique qui s'applique aux relations entre les États et les peuples tout autant qu'à l'intérieur des États et entre les individus.

1.4 L'éducation aux droits de l'homme au sein des Nations Unies

Le Programme mondial sur l'éducation aux droits de l'homme a été initié en 2004 pour promouvoir le développement d'une culture des droits de l'homme.



L'ONU est un acteur incontournable de l'éducation aux droits de l'homme dans le monde. La Conférence mondiale sur les droits de l'homme, tenue à Vienne en 1993, a confirmé le rôle essentiel de l'éducation, de la formation et de l'information publique sur les droits de l'homme dans la promotion de ces droits. En 1994, l'Assemblée générale a proclamé la Décennie des Nations Unies pour l'éducation aux droits de l'homme (1995-2004).

Suite à l'évaluation de la Décennie, un programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme a été mis en place en 2004, dont la première phase était axée sur les systèmes d'enseignement primaire et secondaire. Tous les États étaient invités à prendre des initiatives dans le cadre du programme mondial et de son plan d'action. Le Conseil des

droits de l'homme a décidé de consacrer la deuxième phase du programme (2010-2014) à l'enseignement supérieur et à la formation aux droits de l'homme des enseignants et des éducateurs, des fonctionnaires, des responsables de l'application des lois et du personnel militaire à tous les niveaux. Il a donc adopté en septembre 2010 le plan d'action pour la seconde phase, préparé par le Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Il a également encouragé les États membres à poursuivre l'intégration de l'éducation aux droits de l'homme dans les systèmes d'enseignement primaire et secondaire. Le programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme entend rester un cadre d'action commun et une plate-forme de coopération entre les gouvernements et toutes les autres parties prenantes.

En décembre 2011, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Déclaration sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme. Cet instrument avait ceci de novateur qu'il était le premier consacré spécifiquement à l'éducation aux droits de l'homme ; il est par conséquent un outil très précieux pour la défense de l'éducation aux droits de l'homme et la promotion d'une prise de conscience de son importance. La Déclaration reconnaît que « Chacun a le droit de détenir, de rechercher et de recevoir des informations sur l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales et doit avoir accès à l'éducation et à la formation aux droits de l'homme » et que « L'éducation et la formation aux droits de l'homme sont essentielles à la promotion du respect universel et effectif de l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, conformément aux principes de l'universalité, de l'indivisibilité et de l'interdépendance des droits de l'homme ». Le texte contient également une large définition de l'éducation et de la formation aux droits de l'homme qui englobe l'éducation *sur, par et pour* les droits de l'homme.

La Déclaration confie aux États la responsabilité première « de promouvoir et d'assurer l'éducation et la formation aux droits de l'homme » (article 7).

La coordination du programme est assurée par le Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, basé à Genève, sous l'autorité du Conseil des droits de l'homme.

1.5 L'éducation aux droits de l'homme en Europe

Le Conseil de l'Europe

Pour les États membres du Conseil de l'Europe, les droits de l'homme doivent largement dépasser le stade des déclarations : ils font partie intégrante du cadre juridique de ces pays et doivent, à ce titre, être une composante à part entière de l'éducation des jeunes. Les nations européennes ont apporté une vaste contribution à la déclaration majeure du XXe siècle en matière de droits de l'homme, la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 10 décembre 1948. La Convention européenne des droits de l'homme adoptée deux ans plus tard – et qui a force de loi pour tous les États membres du Conseil de l'Europe – s'est inspirée des principes et de l'esprit du texte des Nations Unies. Les droits de l'homme tels que nous les connaissons aujourd'hui sont en grande partie une réponse aux violations massives de ces droits commises en Europe et par-delà ses frontières pendant la seconde guerre mondiale.

En 1985, le Comité des Ministres a adressé aux États membres du Conseil de l'Europe la Recommandation R (85) 7 sur l'enseignement et l'apprentissage des droits de l'homme à l'école, dans laquelle il soulignait que tous les jeunes devraient se familiariser avec les droits de l'homme dans le cadre de leur préparation à la vie dans une démocratie pluraliste.



Tous les individus et tous les organes de la société doivent s'efforcer, par l'enseignement et l'éducation, de promouvoir le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Préambule de la Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme



Les engagements en faveur des droits de l'homme sont aussi des engagements concernant l'éducation aux droits de l'homme. Les investissements dans l'éducation aux droits de l'homme garantissent l'avenir de tous ; les économies à court terme sur l'éducation ont des effets néfastes sur le long terme.

Message du Forum Vivre, Apprendre, Agir pour les droits de l'homme, 2009

Réunis pour leur deuxième sommet (1997), les chefs d'État et de gouvernement des États membres du Conseil de l'Europe ont donné toute sa force à cette recommandation en décidant de lancer « une action pour l'éducation à la citoyenneté démocratique en vue de promouvoir la prise de conscience par les citoyens de leurs droits et de leurs responsabilités dans une société démocratique ». Le projet d'éducation à la citoyenneté démocratique qui a suivi a joué un rôle majeur dans l'intégration de l'éducation à la citoyenneté démocratique et de l'éducation aux droits de l'homme dans les systèmes scolaires.

La mise en place du Programme jeunesse d'éducation aux droits de l'homme et la publication – ainsi que la traduction en plusieurs langues – du manuel *Repères* et, plus tard, de *Repères Juniors*, ont également contribué à la reconnaissance de l'éducation aux droits de l'homme, notamment par l'éducation non formelle et le travail de jeunesse.

En 2010, le Comité des Ministres a adopté la Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme dans le cadre de la Recommandation CM/Rec (2010) 7. Cette charte invite les États membres à inclure l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme dans les programmes de l'éducation formelle au niveau préélémentaire, primaire et secondaire ainsi que dans l'enseignement et la formation généraux et professionnels. Elle demande également aux États membres « d'encourager le rôle des organisations non gouvernementales et des organisations de jeunesse concernant l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme, notamment dans le cadre de l'éducation non formelle ». Ils devraient « reconnaître ces organisations et leurs activités comme un élément de valeur du système d'enseignement, leur offrir partout où cela est possible le soutien dont elles ont besoin et utiliser pleinement l'expertise qu'elles peuvent apporter à toutes les formes d'éducation ».

Aux termes de la charte, l'un des objectifs que devraient poursuivre les États membres dans l'élaboration de leurs politiques et législations est que chaque personne vivant sur leur territoire ait un accès à une éducation à la citoyenneté démocratique et à une éducation aux droits de l'homme. La charte définit les objectifs et principes de l'éducation aux droits de l'homme et formule des recommandations concernant les activités de suivi, d'évaluation et de recherche. Son exposé des motifs donne des précisions, illustrées par des exemples, sur le contenu de la charte et sa mise en œuvre.

Le rôle de l'éducation aux droits de l'homme dans la protection et la promotion des droits de l'homme au sein du Conseil de l'Europe a encore été renforcé avec la création, en 1999, de la fonction de Commissaire aux droits de l'homme. Outre sa mission d'aider les États membres à mettre en œuvre les normes de droits de l'homme, de déceler d'éventuelles insuffisances dans le droit et la pratique et d'apporter conseils et informations sur la protection de ces droits en Europe, ce dernier est en effet chargé de promouvoir *l'éducation et la sensibilisation* aux droits de l'homme.

Dans l'exercice de son mandat, le Commissaire aux droits de l'homme prête une attention particulière à l'éducation aux droits de l'homme et part du principe que les droits de l'homme ne peuvent avoir de réalité que si les citoyens sont informés de leurs droits et savent comment les utiliser. L'éducation aux droits de l'homme est donc essentielle à la mise en œuvre effective des normes européennes. Dans plusieurs rapports, le Commissaire aux droits de l'homme a recommandé aux autorités nationales de renforcer l'EDH. Les enfants d'âge scolaire et les jeunes, mais également les enseignants et les représentants du gouvernement doivent être éduqués pour promouvoir les valeurs de tolérance et de respect d'autrui. Dans un point de vue intitulé « l'éducation aux droits de l'homme est une priorité – une action plus concrète s'impose »⁵, il affirme qu'« on a préféré préparer les élèves au marché du travail plutôt que de développer des aptitudes à la vie en société englobant les valeurs humanistes ». L'éducation doit non seulement porter sur les droits de l'homme, mais aussi les mettre en application.

Les États membres devraient faire en sorte que chaque personne vivant sur leur territoire puisse avoir accès à une éducation à la citoyenneté démocratique et à une éducation aux droits de l'homme.



Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme

Au sein du Conseil de l'Europe, la promotion du droit à l'éducation aux droits de l'homme s'inscrit donc dans une démarche intersectorielle et pluridisciplinaire.

L'Organisation coordonne ses travaux en matière d'éducation aux droits de l'homme avec d'autres instances internationales, parmi lesquelles l'Unesco, le Haut-commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, l'OSCE et l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne. Elle est également le coordinateur régional du Programme mondial des Nations Unies en faveur de l'éducation aux droits de l'homme.

Le Centre européen Wergeland

Le Centre européen Wergeland est un centre de ressources pour l'éducation à la compréhension interculturelle, l'éducation aux droits de l'homme et l'éducation à la citoyenneté démocratique. Créé en 2008 dans le cadre de la coopération entre la Norvège et le Conseil de l'Europe, il s'adresse principalement aux professionnels de l'éducation, aux chercheurs, aux décideurs et à d'autres multiplicateurs.

Ses activités englobent :

- la formation des formateurs d'enseignants, des enseignants et d'autres éducateurs ;
- les activités de recherche et développement ;
- l'organisation de conférences et l'offre de services en réseau, notamment une base de données spécialisée en ligne ;
- la gestion d'une plate-forme électronique de diffusion d'informations, de matériels pédagogiques et de bonnes pratiques.



www.theewc.org

L'Union européenne

C'est en 2007 qu'a été créée l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA), un organe consultatif indépendant de l'Union européenne (UE) chargé de veiller à la protection des droits fondamentaux des personnes vivant sur le territoire de l'Union européenne. Basée à Vienne, elle fournit une assistance et des conseils d'experts à l'Union européenne et à ses États membres lorsqu'ils mettent en œuvre le droit communautaire sur les questions relatives aux droits fondamentaux. Elle a également pour mission de sensibiliser le public aux droits fondamentaux, lesquels englobent les droits de l'homme définis par la Convention européenne des droits de l'homme et ceux énoncés dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Les différents programmes pour les jeunes mis en œuvre par l'Union européenne accordent une attention particulière à l'égalité, à la citoyenneté active et à l'éducation aux droits de l'homme.

De nombreux projets menés dans le cadre de ces programmes Jeunesse ou Erasmus reposent sur l'apprentissage non formel ; ils offrent aux jeunes de multiples possibilités de découvrir aussi des valeurs des droits de l'homme et l'éducation aux droits de l'homme.



www.fra.europa.eu

1.6 Les politiques de jeunesse et l'éducation aux droits de l'homme

Cela fait de nombreuses années que le Conseil de l'Europe associe les jeunes au processus de construction européenne et considère la politique de jeunesse comme une partie intégrante de son travail.

Les premières activités destinées aux responsables de jeunesse ont eu lieu en 1967 et 1972 au moment où le Centre européen de la Jeunesse et le Fonds européen pour la Jeunesse ont ouvert leurs portes à Strasbourg. Les relations entre le Conseil de l'Europe et la jeunesse se sont considérablement renforcées depuis, les jeunes et leurs organisations s'imposant comme des acteurs et des partenaires incontournables dans tous les moments déterminants pour l'Organisation et pour l'Europe. Que ce soit dans les processus de démocratisation des anciens pays démocratiques, dans la construction de la paix et la transformation des conflits dans les zones en guerre ou encore dans la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie et l'intolérance, les jeunes et leurs organisations ont toujours pu compter sur le Conseil de l'Europe, et réciproquement. Sur le continent européen, la sécurité – dans ses aspects militaires et autres (politiques, économiques et financiers) – ne peut se concevoir sans la contribution de l'éducation aux droits de l'homme et de la participation démocratique.

L'objectif déclaré de la politique de jeunesse du Conseil de l'Europe est « d'offrir aux jeunes, filles et garçons, jeunes femmes et jeunes hommes les mêmes chances et expériences leur permettant de développer les connaissances, compétences et savoir-faire nécessaires pour jouer un vrai rôle dans tous les aspects de la société »⁶.

Le rôle des jeunes, des organisations de jeunesse et de la politique de jeunesse dans la promotion du droit à l'éducation aux droits de l'homme est également manifeste dans les priorités de la politique de jeunesse du Conseil de l'Europe, et notamment celle axée sur « les droits de l'homme et la démocratie », mise en œuvre en s'attachant plus particulièrement à :

- assurer aux jeunes la pleine jouissance des droits de l'homme et de la dignité humaine et encourager leur engagement à cet égard ;
- promouvoir la participation active des jeunes dans les processus et structures démocratiques ;
- promouvoir l'égalité des chances pour tous les jeunes en matière de participation dans tous les aspects de leur vie quotidienne ;
- mettre en œuvre de manière effective l'égalité des genres et prévenir toutes les formes de violence fondée sur le genre ;
- promouvoir l'éducation et l'action des jeunes dans les domaines de l'environnement et du développement durable ;
- faciliter l'accès de tous les jeunes aux services d'information et de conseil.

La politique de jeunesse du Conseil de l'Europe prévoit également une étroite coopération entre les politiques de l'enfance et les politiques de jeunesse, les deux groupes concernés – les enfants et les jeunes – se recouvrant dans une large mesure.

En 2000, à l'occasion du 50^e anniversaire de la Convention européenne des droits de l'homme, la Direction de la Jeunesse et du Sport a lancé son Programme jeunesse d'éducation aux droits de l'homme. Ce programme a permis d'intégrer l'éducation aux droits de l'homme dans toutes les activités menées par le Conseil de l'Europe avec les jeunes, ainsi que dans les politiques et le travail de jeunesse. Les jeunes et leurs organisations occupent un rôle central dans le programme en tant qu'éducateurs et défenseurs des droits de l'homme et apportent une contribution importante aux travaux du Conseil de l'Europe.

Donner aux jeunes des opportunités et des chances égales pour qu'ils puissent participer pleinement à la société.



Le programme a pris une nouvelle dimension grâce à la publication de *Repères* et de ses traductions en plus de 30 langues. Un programme de stages de formation européens et nationaux pour les formateurs et multiplicateurs a contribué à la création de réseaux formels et informels d'éducateurs et de promoteurs de l'éducation aux droits de l'homme, qui produisent des résultats visibles, bien qu'ils prennent des formes très différentes d'un pays à l'autre.

Le succès du Programme jeunesse d'éducation aux droits de l'homme s'explique également par :

- le soutien apporté à des activités essentielles de formation au niveau national et régional destinées aux formateurs d'enseignants et de travailleurs de jeunesse dans les États membres, et organisées en coopération avec des organisations et des institutions nationales ;
- la mise en place de réseaux formels et informels d'organisations et d'éducateurs pour une éducation aux droits de l'homme dispensée au moyen d'approches d'apprentissage non formelles au niveau national et européen ;
- l'intégration d'approches et de méthodes pour l'éducation aux droits de l'homme dans le programme d'activités général du secteur de la jeunesse du Conseil de l'Europe ;
- le développement d'approches innovantes de formation et d'apprentissage et de normes de qualité pour l'éducation aux droits de l'homme et l'apprentissage non formel, comme l'introduction de l'e-apprentissage dans le cadre de la formation avancée « *Repères* » sur l'éducation aux droits de l'homme ;
- la mise à disposition d'approches et de ressources éducatives pour la campagne européenne de jeunesse « Tous différents – Tous égaux » pour la diversité, les droits de l'homme et la participation ;
- la diffusion de la Bibliothèque vivante, méthodologie pour l'apprentissage interculturel et moyen de lutte contre les stéréotypes et les préjugés ;
- la mise en place du cadre éducatif et politique nécessaire aux activités de promotion du dialogue interculturel.

Le programme a également mobilisé des milliers de jeunes en Europe grâce au soutien apporté par le Fonds européen pour la Jeunesse à des projets pilotes en matière d'éducation aux droits de l'homme.

En 2009, à l'occasion du 60e anniversaire du Conseil de l'Europe, un Forum de jeunesse sur l'éducation aux droits de l'homme, intitulé *Vivre, Apprendre, Agir pour les droits de l'homme*, a réuni plus de 250 participants aux Centres européens de la Jeunesse à Budapest et Strasbourg.

Les participants au forum ont adressé un message au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, qui souligne les principes et besoins inhérents à l'éducation aux droits de l'homme en Europe, et notamment :

- garantir des niveaux appropriés de multiplication et de relais par le biais de projets et de partenaires au niveau local et national, et par la mise en place d'une communication efficace entre les niveaux d'action européen, national et local ;
- rechercher des alliances entre les acteurs de l'éducation formelle et non formelle et avec les institutions de défense des droits de l'homme, afin de mettre sur pied des programmes nationaux d'éducation aux droits de l'homme ;
- renforcer la capacité des partenaires non gouvernementaux tout en recherchant un plus fort engagement des partenaires gouvernementaux de jeunesse ;



- encourager la coopération et les réseaux transnationaux pour l'éducation aux droits de l'homme ;
- promouvoir une prise de conscience des questions spécifiques touchant aux droits de l'homme qui concernent les jeunes (comme la violence et l'exclusion) ;
- intégrer une perspective basée sur le genre ainsi qu'une dimension interculturelle dans le concept d'égalité dans la dignité humaine ;
- faire le lien entre les activités d'éducation aux droits de l'homme et les réalités des jeunes, le travail de jeunesse, la politique de jeunesse et l'apprentissage non formel ;
- prendre en considération les chevauchements nécessaires et la nature complémentaire de l'éducation aux droits de l'homme avec les enfants et avec les jeunes ;
- reconnaître et promouvoir l'éducation aux droits de l'homme en tant que droit, et sensibiliser à ce droit ;
- tenir compte de la nécessité de promouvoir la liberté et la sécurité des défenseurs et des éducateurs dans le domaine des droits de l'homme ;
- intégrer les questions de minorités, et notamment le genre, l'ethnie, la religion et les convictions, la capacité et l'orientation sexuelle ;
- encourager l'active participation des jeunes et des enfants aux processus éducatifs, et leur appropriation de ces processus ;
- sensibiliser à la responsabilité des États et des pouvoirs publics concernant la promotion et l'encouragement de l'éducation aux droits de l'homme dans les secteurs éducatifs formels et non formels.

1.7 L'éducation aux droits de l'homme avec les jeunes

S'il semble évident que les jeunes devraient s'intéresser à l'éducation aux droits de l'homme, on constate que dans les faits, les jeunes Européens n'y ont, pour la plupart, guère accès. C'est aussi pour remédier à cela que *Repères* a été élaboré.

L'éducation des jeunes aux droits de l'homme profite tant à la société qu'aux jeunes. En effet, ces derniers sont de plus en plus confrontés aux réalités de l'exclusion sociale, des différences religieuses, ethniques et nationales, ou encore aux inconvénients (et aux avantages) de la mondialisation. L'éducation aux droits de l'homme traite précisément de ces questions et peut les aider à mieux comprendre certaines croyances, attitudes et valeurs, ainsi que les contradictions apparentes de nos sociétés multiculturelles modernes.

Selon le rapport spécial Eurobaromètre de mars 2008 intitulé « Attitudes des citoyens européens vis-à-vis de l'environnement », les Européens sont très attachés à la protection de l'environnement, 96% d'entre eux affirmant que cette question est « très » ou « plutôt » importante pour eux. L'expérience montre que les jeunes sont prêts à mettre leur énergie et leur enthousiasme au service des questions qui les intéressent. Quelque 100 000 jeunes ont par exemple manifesté pour l'adoption de mesures de lutte contre le changement climatique à Copenhague en décembre 2009. Il nous appartient, en tant qu'éducateurs aux droits de l'homme, de canaliser cette énergie. Les nombreux programmes de jeunesse existants – depuis les initiatives ponctuelles et relativement modestes de certains clubs de jeunes ou écoles, jusqu'aux grands programmes internationaux menés par le Conseil de l'Europe et l'Union européenne – prouvent que les jeunes s'approprient les idées proposées et s'investissent pleinement.

De jeunes Européens ayant reçu une éducation aux droits de l'homme ont également participé à l'élaboration de rapports nationaux pour le groupe sur les droits des minorités.

Ces rapports, utilisés par les gouvernements, les ONG, les journalistes et les universitaires, analysent les questions relatives aux minorités, permettent à ces communautés de se faire entendre et donnent des orientations et des recommandations concrètes pour aller de l'avant. A cet égard, l'éducation aux droits de l'homme vient compléter l'action de la Cour européenne des droits de l'homme en faisant clairement savoir qu'aucune violation ne sera tolérée. C'est également un moyen concret de prévenir les violations et donc d'améliorer le fonctionnement et l'efficacité des mécanismes de prévention et de sanction. En effet, ceux qui ont assimilé les valeurs de respect, d'égalité, d'empathie et de responsabilité ainsi que les principes du travail coopératif et de la réflexion critique seront moins enclins à bafouer les droits fondamentaux d'autrui. Les jeunes jouent également le rôle d'éducateurs et d'animateurs des processus d'éducation aux droits de l'homme et sont donc d'une grande aide pour l'élaboration de projets dans ce domaine, tant au niveau local que national.

1.8 Vers une culture des droits de l'homme

« Tous les chemins mènent à Rome » est une expression courante signifiant qu'il existe plusieurs moyens de parvenir à un même but. De la même manière, il existe mille et une façons d'éduquer aux droits de l'homme. La meilleure définition de l'éducation aux droits de l'homme est peut être celle qui mentionne son objectif, à savoir l'instauration d'une culture de compréhension, de protection et de respect des droits de l'homme par tous ou, pour reprendre les termes des participants au Forum 2008 sur l'éducation aux droits de l'homme avec les jeunes, « une culture où l'on apprend, vit et agit pour les droits de l'homme ».

Cela dit, la culture des droits de l'homme ne se limite pas au fait que chacun soit conscient de ces droits, cette conscience n'étant pas forcément synonyme de respect ; or, sans respect, des violations sont toujours possibles. Dans ce cas, comment décrire une culture des droits de l'homme, et quelles qualités ses défenseurs doivent-ils présenter ? Les auteurs du présent manuel ont travaillé sur ces questions et entrepris d'y apporter quelques réponses, qui sont présentées ci-dessous. Dans une culture des droits de l'homme, les individus :

- connaissent et respectent les droits de l'homme et les libertés fondamentales ;
- ont du respect pour eux-mêmes et les autres : en d'autres termes, ils ont le sens de la dignité humaine ;
- affichent des points de vue et des comportements qui témoignent du respect des droits d'autrui ;
- pratiquent une authentique égalité entre les femmes et les hommes dans tous les secteurs ;
- respectent, comprennent et apprécient la diversité culturelle, notamment celle des différentes minorités ou communautés nationales, ethniques, religieuses, linguistiques et autres ;
- sont des citoyens responsables et actifs ;
- promeuvent la démocratie, la justice sociale, l'harmonie collective, la solidarité et l'amitié entre les peuples et les nations ;
- œuvrent pour développer les activités des institutions internationales visant l'instauration d'une culture de la paix, fondée sur les valeurs de portée universelle que sont les droits de l'homme, la compréhension au niveau international, la tolérance et la non-violence.



Coupez toutes les fleurs,
vous n'empêcherez pas le
printemps d'éclore.

Pablo Neruda

Ces idéaux ne se manifesteront pas partout de la même manière, dans la mesure où les expériences et réalités sociales, économiques, historiques et politiques sont différentes d'une société à l'autre. De ce fait, les conceptions de l'éducation aux droits de l'homme varieront également. Il existe des visions quelque peu différentes de la meilleure approche (ou de la voie la plus adaptée) pour s'orienter vers une culture des droits de l'homme. Mais cela est parfaitement normal, dans la mesure où chaque personne, chaque groupe de personnes, chaque communauté et chaque culture a des exigences différentes. On attend également d'une culture des droits de l'homme qu'elle tienne compte de ces différences et les respecte.

2. Les approches de l'éducation aux droits de l'homme dans *Repères*

L'utilisation de *Repères* pour éduquer aux droits de l'homme dans toutes les cultures et toutes les langues

L'expérience tirée de la première édition de *Repères* publiée en 2002 montre qu'il est tout à fait possible de rédiger un seul manuel pour tout le continent européen. Les différences culturelles et linguistiques ne sont pas des obstacles, mais des ressources qui enrichissent notre travail. Nous sommes tous concernés par les droits de l'homme, car notre dignité à tous nous permet de ressentir l'humiliation qui résulterait d'une privation de ces droits. En outre, les droits de l'homme étant universels et consacrés dans des instruments internationaux tels que la Déclaration universelle des droits de l'homme, les buts et principes de l'éducation aux droits de l'homme peuvent s'appliquer à toute société, même si sa pratique doit toujours être adaptée au contexte.

L'Europe est en soi un monde de diversité. Plus de 200 langues sont parlées sur tout le continent et toutes les grandes religions sont représentées à l'intérieur de ses frontières. L'Europe est associée à la naissance de la démocratie, mais aussi aux pires formes de fascisme et de totalitarisme que le monde ait jamais connues. Son passé est marqué par l'Holocauste, le colonialisme et l'esclavage, et elle abrite à l'heure actuelle suffisamment d'armes nucléaires pour rayer toute vie de la surface de la planète. Mais l'Europe est également le cadre de la cérémonie annuelle du prix Nobel de la paix et a créé une cour permanente des droits de l'homme qui fait l'admiration du monde entier.

Il y a aujourd'hui en Europe des États qui n'existaient pas lorsque le Conseil de l'Europe a été créé en 1949, et d'autres dont les frontières n'ont quasiment pas changé depuis des centaines d'années. Certains pays évoluent encore, du fait de conflits qui menacent leurs frontières instables. Ainsi, certains peuples européens subissent des violences et des affrontements quotidiens, tandis que sur ce même continent, beaucoup d'autres peuples connaissent une paix, une sécurité et une prospérité relatives.

Dans tous les pays européens, il y a des millionnaires, mais aussi des millions de personnes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté. La diversité est une constante au sein de chaque pays européen et entre les pays. On peut être professeur dans une région de l'Europe et percevoir en un jour un salaire supérieur au revenu mensuel d'autres enseignants ailleurs sur le continent. Dans telle autre région encore, un enseignant ne sera peut-être pas du tout payé pendant plusieurs mois d'affilée. Qu'en est-il des élèves ? Le nombre d'années de scolarité obligatoire varie de neuf à Chypre et en Suisse à treize en Belgique et aux Pays-Bas (Unesco). Lorsque les élèves quittent l'école, leurs chances de trouver un emploi varient. Il y a aussi de grandes disparités dans l'accès des jeunes aux droits sociaux et à l'autonomie. Ainsi, d'après les chiffres Eurostat, le chômage des jeunes varie de 7,6% aux Pays-Bas à 44,5% en Espagne ou 43,8% en Lettonie⁷.

Le contexte social, culturel et politique dans lequel les droits de l'homme pourront être enseignés et appris varie d'une société et d'un pays à l'autre : le détail des approches, du contenu et des méthodes sera donc différent, mais les principes et les objectifs resteront les mêmes.



Les parents ne peuvent que donner des conseils pour guider (les enfants) vers le droit chemin, mais chacun est responsable de ce qu'il advient de sa propre personne.

Anne Frank